

# Délégation de signature de la Responsable Administrative et Financière du DPLSH (Département Pluridisciplinaire des Lettres et Sciences Humaines)

### Le Président de l'Université des Antilles

Vu	le code de l'Education en particulier les articles L712-2 et L 781-3;
----	---

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;

Vu l'arrêté n° 2018-013 du 08 janvier 2018 nommant Madame Véronique EDOUARD LALANNE, en qualité de Responsable Administrative et Financière du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines (DPLSH)

Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

# Décide

#### Article 1

Une délégation de signature est donnée à **Madame Véronique EDOUARD LALANNE**, Responsable Administrative et Financière du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines à effet de signer, au nom du Président de l'Université et en sa qualité d'Ordonnateur Principal, les actes suivants :

En matière financière et dans la limite du plafond de 10 000 euros par opération et de la disponibilité des crédits, les actes comptabilisés au sein de l'UB 953 :

- la validation des engagements juridiques (les bons de commandes conformément au RIAP de l'établissement);
- la validation des demandes de paiements ;

#### En matière d'administration du DPLSH

- les actes relatifs à la gestion courante des locaux, y compris la répartition des locaux entre les services;
- les bordereaux d'envoi et de transmission ;

# En matière de gestion des personnels affectés au DPLSH à l'exception des actes concernant la directrice et la RAF du DPLSH

- Les actes de gestion de carrière pour les personnels BIATSS : entretiens professionnels et compte rendus, dossiers d'avancement (liste d'aptitude, changement de corps...),

## En matière de scolarité :

- les arrêtés d'emploi du temps ;
- Les certificats de scolarité;
- les conventions de stages obligatoires des étudiants du DPLSH;
- Les transferts de dossier;
- les convocations de commissions et des étudiants aux examens ;
- les arrêtés d'affichage des résultats aux examens ;
- les attestations de réussite des étudiants du DPLSH;

#### En matière de sécurité des locaux du service :

- les notes de service informant des mesures préventives de sûreté prises en cas d'urgence;
- le registre de sécurité dédié au DPLSH.



# Article 2

La présente décision prend effet à compter **03 mai 2019** et prend fin au plus tard au terme du mandat du Président de l'Université des Antilles.

Elle est affichée de manière permanente dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

Elle est enregistrée au recueil des arrêtés tenu aux services centraux, et transmise à Monsieur le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe.

Le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente.

Pointe à Pitre, le 03 mai 2019

La Président de l'UA Le Délégant

Pr Eustase JANKY